

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE LE 05 DECEMBRE**

Macron s'attaque de façon systématique à notre système de retraite. D'un système de salaire socialisé où chaque salarié-e verse une partie de son salaire (via les cotisations patronales et salariales) dans une caisse commune de redistribution (pour les retraites, la branche santé de la sécurité sociale...), le gouvernement veut un système à points totalement individualisé.

La RETRAITE aujourd'hui, c'est quoi ?

Un système pour **maintenir le niveau de vie à la retraite**, correspondant à un certain pourcentage du salaire, **fondé sur la répartition, la redistribution et une solidarité entre générations**.

Un calcul de pensions selon un régime de base (droits en annuités ou trimestres et niveau de rémunération) et éventuellement un régime complémentaire.

La RETRAITE par POINTS, c'est quoi ?

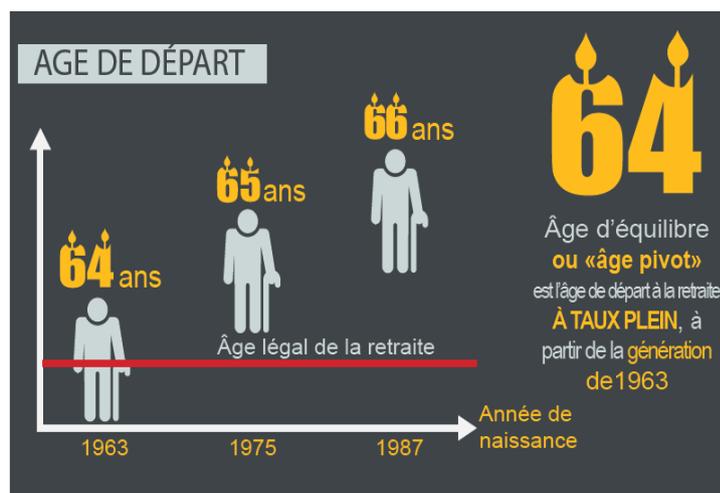
Un système unique de retraites où **chacun-e accumulera tout au long de sa carrière professionnelle des points**. À partir de ce nombre de points et de la valeur du point, chacun-e calculera sa pension.

La valeur du point pourra varier selon le temps donc personne ne connaîtra à l'avance le montant de sa retraite.

Alors que le nombre de retraité-es augmentera dans les prochaines décennies, le blocage à 14% (nous en sommes déjà à 13,8%) de la part du PIB dédiée à la retraite ne peut donc conduire qu'à **une baisse de pension pour toutes et tous**.

POURQUOI le gouvernement veut-il changer ce système ?

- ◆ Pour **réduire le montant des pensions** parfois jusqu'à 25%.
- ◆ Pour calculer sur l'ensemble de l'activité (primes, indemnités, heures supplémentaires incluses) et abandonner le calcul sur les 6 derniers mois dans le public (et sur les 25 meilleures années dans le privé) ce qui aura pour effet de **niveler les retraites par le bas**.
- ◆ Pour **obliger à partir plus tard que l'âge légal de 62 ans**, en imposant une décote avant un âge pivot (64 ans en 2025 puis progressivement jusqu'à 66 ans).
- ◆ Pour **recupérer les fonds excédentaires des différents régimes**.



DES OBJECTIFS CLAIRS :
NOUS FAIRE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS et
DIMINUER LES RETRAITES

TOUT LE MONDE sera concerné par cette réforme

PENSIONS



Aujourd'hui, le calcul des pensions comptabilise les 6 derniers mois de notre carrière dans l'Éducation nationale. Ce calcul sera désormais effectué sur TOUTE la carrière, mauvaises années incluses (congés parentaux, congés formation, temps partiel...)

À partir de 2025, conversion des droits acquis dans l'ancien système en points vers le nouveau. Les 1^{er-ères} concernés par le nouveau système sont ceux-elles nés-es en 1963.

Les principales victimes seront :

- les femmes car ce sont elles qui sont le plus souvent à temps partiel, qui touchent le moins de primes et font le moins d'heures supplémentaires.
- les agent-es ayant des carrières interrompues (arrêts maladie, congé parental, temps partiel...);

Et pour les PERSONNELS de l'ÉDUCATION NATIONALE ?

Cas concrets pour un départ en retraite à 62 ans :

Chez les enseignant-es, à l'heure actuelle, pour un début de carrière à 24 ans et en passant au grade supérieur à 51 ans, une pension de 1790€ avec décote.

Avec la réforme, on passerait à une pension :

- Pour un-e certifié-e ou PLP, de 1499€.
- Pour un-e PE de 1296€ (rappelons que les PE ne touchent quasiment aucune prime).

Chez les personnels administratifs ou ITRF (début de carrière à 22 ans avec un passage au 2^{ème} grade à 39 ans et au 3^{ème} grade à 55 ans) :

- Pour les Cat B (SAENES et TRF), on passerait d'une pension de 1393€ à 1162€.
- Pour les cat C (ADJAENES et ATRF), on passerait d'une pension de 1196€ à 916€.
- Pour les CAT A (AAENES et ITRF) avec un passage au 2^{ème} grade à 49 ans, on passerait d'une pension de 2076€ à 1614€.

La CGT Educ'action revendique :

- ♦ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- ♦ le retour de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités (selon ce qui est le plus favorable), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, avec 100% du meilleur salaire détenu au minimum pendant 6 mois ;
- ♦ l'augmentation du point d'indice, une refonte des grilles et une augmentation immédiate des salaires et pensions de 400 € pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie depuis de nombreuses années ;
- ♦ une autre répartition des richesses et l'arrêt des exonérations fiscales.

La loi est présentée au conseil des ministres dès janvier 2020 pour un vote au Parlement avant l'été, il y a urgence à stopper le gouvernement.

Dans nos secteurs, construisons la grève reconductible à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites.

